

## 1<sup>ER</sup>SEMESTRE 2025



# Intervenants Jacky Cruchon, Expert urbanisme et patrimoine Pascal Planchet, Professeur de droit public à l'Université de Lyon II

# mer 26 fev Les droits de t l'urbanisme et du patrimoine au service du projet de développement urbain

Intervenants
Jacky Cruchon,
Expert urbanisme et patrimoine
Arnaud De Lajartre, Maître de
conférences en droit public à
l'Université d'Angers



Intervenant
Philippe Zavoli,
Professeur de droit public,
Université de Pau et des Pays de l'Adour

### **Objectifs**

Présenter les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) créés par la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 et répondre aux questions concrètes des collectivités.

### **Programme**

- Introduction et contextualisation : origines, objectifs et institutions des SPR
- La mise en place d'un SPR : maîtrise d'ouvrage, financements associés, périmètre
- Le choix du document de gestion (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur / Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) et le contenu des documents
- La fiscalité / les abords des Monuments Historiques / autorisation de travaux / le rôle de l'ABF/ l'intérêt de l'étude environnementale
- Partage d'expériences

S'inscrire

### **Objectifs**

Découvrir une première approche des outils des codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement dédiés aux patrimoines culturels des communes. Apprendre à différencier le régime juridique des servitudes d'urbanisme par rapport aux servitudes d'utilité publique en matière de protection des patrimoines.

### **Programme**

- Introduction et contextualisation
- Partie n°1 : Les documents d'urbanisme (hors PSMV) : des outils à géométrie variable au service des patrimoines
- Partie n°2 : Les outils spécifiques de protection des patrimoines : de la simple servitude d'utilité publique aux règlements
- Conclusion et débat

S'inscrire

### Objectifs

Se familiariser avec la règlementation en vigueur en matière de publicité et d'enseignes et ses enjeux en Site Patrimonial Remarquable

### **Programme**

- Le règlement local de publicité (RLP) : contexte législatif et enjeux
- L'élaboration d'un RLP
- Le traitement des enseignes en centre-ville et Site patrimonial remarquable
- Exemples de bonnes pratiques, zoom sur le contentieux
- Echanges et réponses aux problématiques rencontrées sur les territoires

S'inscrire



# 1<sup>ER</sup>SEMESTRE 2025



### **Intervenants**

**Jacky Cruchon,** Expert urbanisme et patrimoine

**Jean-Michel Pitoun**, marchand de biens spécialisé opérations Malraux, déficits fonciers, administrateur d'immeuble

### **Objectifs**

Présenter quelques modes d'incitation fiscale pour la restauration du patrimoine habité ou non

### **Programme**

- Les outils de droit commun (TVA, revenus et déficits fonciers, Pinel...)
- Les outils sortant du droit commun (Malraux, MH, Fondation du patrimoine, Denormandie...)



Tarifs des formations	EN LIGNE	EN PRÉ	EN PRÉSENTIEL	
Pour les villes adhérentes de moins de 7500 habitants	2 X 2h30	1 jour	2 jours	
Petites villes de demain / Ministère de la Culture	100€	150€	250€	
Pour les villes adhérentes de plus de 7500 habitants	200€	300€	450 €	
Pour les non-adhérents	350 €	500€	650 €	

Effectifs lors des formations : 15 personnes maximum

Fiches et calendrier des formations à retrouver sur www.sites-cites.fr

Nos formations peuvent être organisées en intra et personnalisées à la demande

Merci de nous contacter : reseau@sites-cites.fr ou au 09 72 49 97 06





Sites & Cités remarquables de France est un réseau de collectivités engagées dans la mise en valeur de leurs patrimoines et centres anciens et dotées d'un site patrimonial remarquable et /ou labellisées « Ville et Pays d'art et d'histoire ». L'Association œuvre depuis 2000 à la sensibilisation et à la formation des élus et techniciens. En 2022, dans le cadre de son partenariat avec l'ANCT-PVD, les formations sont ouvertes à un tarif préférentiel aux « Petites villes de demain ».



Sites & Cités remarquables de France est un organisme de formation certifié Qualiopi  $N^\circ$  de déclaration d'activité : 7264037264

Agrément pour dispenser de la formation aux élus locaux

Méthodes mobilisées : documentations / PPT / analyse d'étude de cas / échanges / débats.

Modalités d'évaluation : notule de présentation et de niveau en début de session

& auto-évaluation en fin de session.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap